SIGNALISATION NECESSAIRE

CHANTIERS DE 1ère CATEGORIE

Autoroutes avec chaussées à 2 x 3 voies - Gênant fortement la circulation

A3.1/2+2-t-0

CHANTIERS DE 1ère CATEGORIE

Autoroutes avec chaussées à 2 x 3 voies - Gênant fortement la circulation

A3.1/2+2-t-0

A31	A51	C39	C43	C43	C43	C46	D1c ou d	
1100	1100	900 MET	900	900	900	900	900	
*4 (6)	*4 min.(5)	4 (4)	3 min.	12 min.	8	4	*16 min. (6)	
F47	F79	F79	F79	F81	F81	F83	F83	F85
600 x 900	2100 x 2500	2100 x 2500	2100 x 2500	2100 x 2500	2100 x 2500	2100 x 2500	2100 x 2500	1900 x 1800
4	4	4	4	2	2	2	1	2 min.
Add. 300 m	Add. FILE POSSIBLE	"FILES"	Type I-Annexe 3 A.M.07.05.99	Type I-Annexe 3 A.M.07.05.99	Type II-Annexe 3 A.M.07.05.99	Type II-Annexe 2 A.M.07.05.99	Type I-Annexe 2 A.M.07.05.99	Responsable Signalisation RS H. lettres 15 cm.
1100 x 300	1100 x 300	1100 x 900				ou		
4	*4 min.(5)	*4 min.(5)	4 min (SPW) (5)	4 (SPW) (6)	2 min.		SPW (7)	2
								ZONE TAMPON 100 m Min.
								SPW (10)

Remarques :

1. Les distances mentionnées ci-contre sont les distances préconisées. Elles peuvent être adaptées à la disposition des lieux moyennant correction des indications additionnelles.
2. Les signaux sont répétés à gauche.
3. Les signaux F79, F81 et F83 sont de dimensions 2100 x 2500. Si l'espace disponible ne permet pas le placement des signaux 2100 x 2500, il sera fait usage de signaux "type réduit" 1100 x 1300.
4. Un C39 est placé à 500 m et ce signal est répété à gauche. (signalisation supplémentaire à l' A.M. du 07.05.99)
5. Le signal A51 et le panneau additionnel "FILE POSSIBLE" et le panneau "FILES" seront incorporés dans un dispositif du Type I de l'annexe 3 de l' A.M. du 07.05.99
6. Les signaux A31 et D1 placés au début du guidage seront remplacés par un dispositif du Type I de l'annexe 3 de l' A.M. du 07.05.99
7. Dans la zone de guidage, le balisage sera réalisé au moyen de balises de Type Ia.2 et Ib.2 .
8. Si la disposition des lieux l'exige, un signal C43 limitant la vitesse à 50 km/h sera placé à 150 m.
9. Des marques longitudinales indiqueront les bandes de circulation même si la durée du chantier est inférieure à 7 jours calendrier : SPW.
10. Une zone tampon de 100 m. min. sera prévue en amont du chantier. Aucun dépôt de matériel ou matériaux n'y sera toléré.

* signal placé dans dispositif type I-Annexe 3.
SPW : Signalisation supplémentaire à l' A.M.
(SPW) : alternative A.M. imposée par le SPW.
- Le nombre de signaux est donné à titre indicatif.

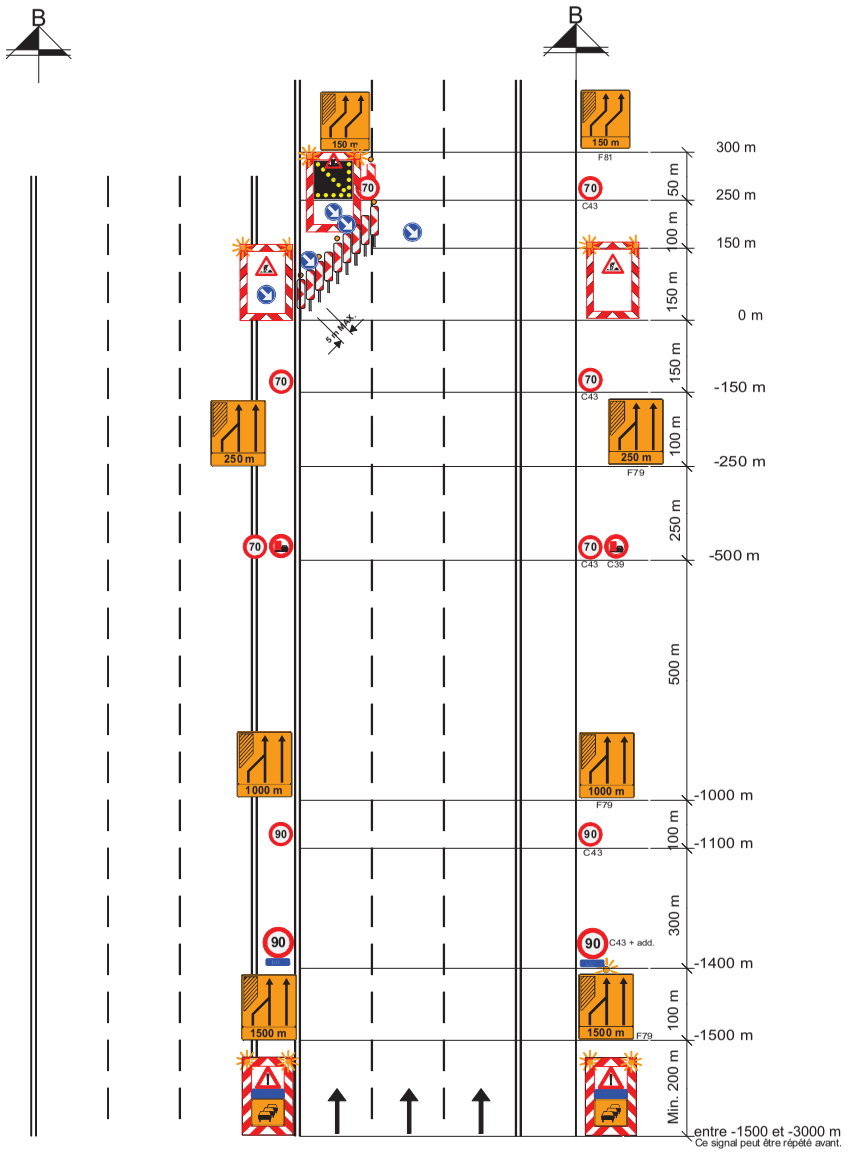

A.1

CHANTIERS DE 1ère CATEGORIE

Autoroutes avec chaussées à 2 x 3 voies - Gênant fortement la circulation

A3.1/2+2-t-0

2/3

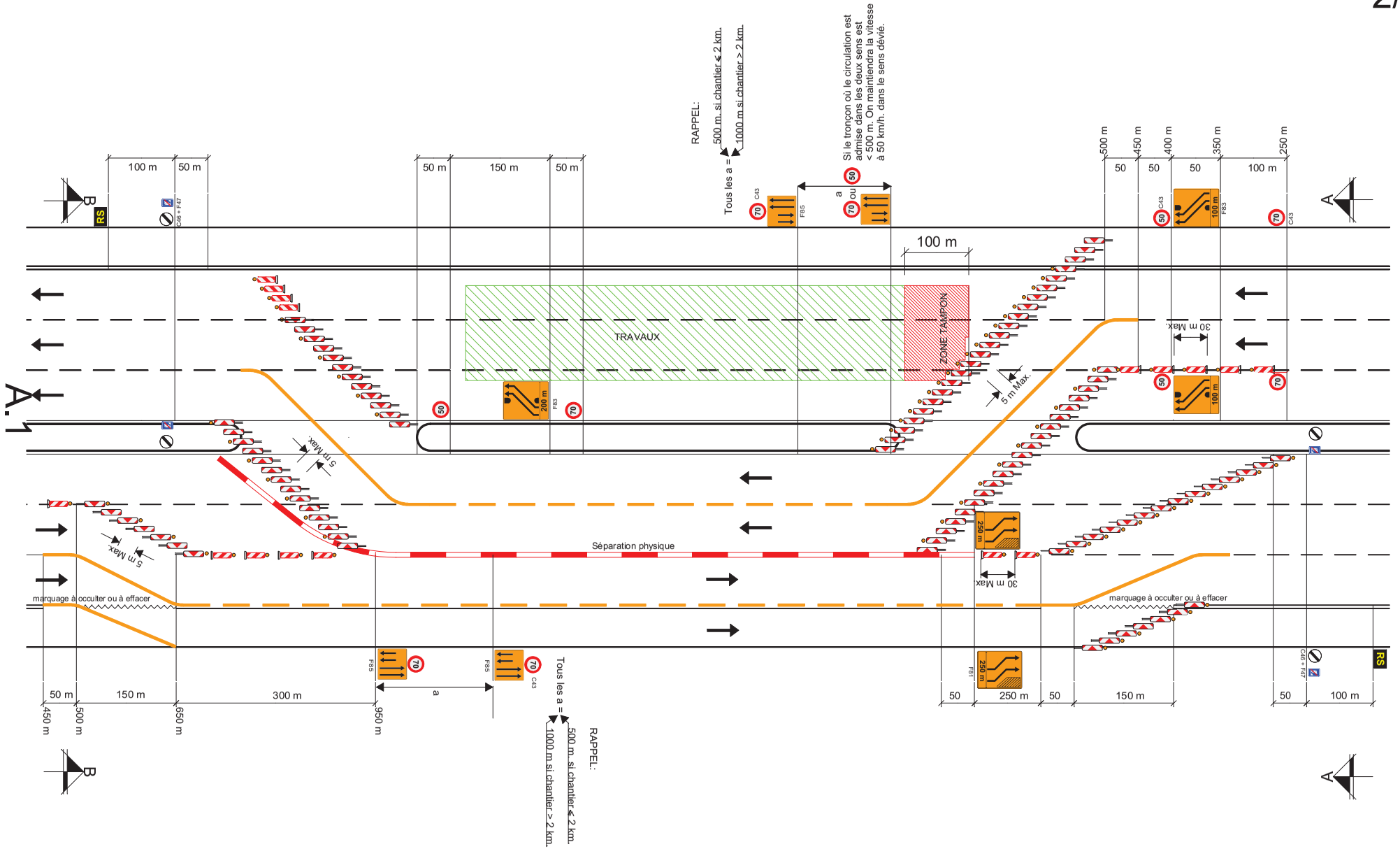

18/10/2012

CHANTIERS DE 1ère CATEGORIE

Autoroutes avec chaussées à 2 x 3 voies - Gênant fortement la circulation

A3.1/2+2-t-0

3/3

A.1

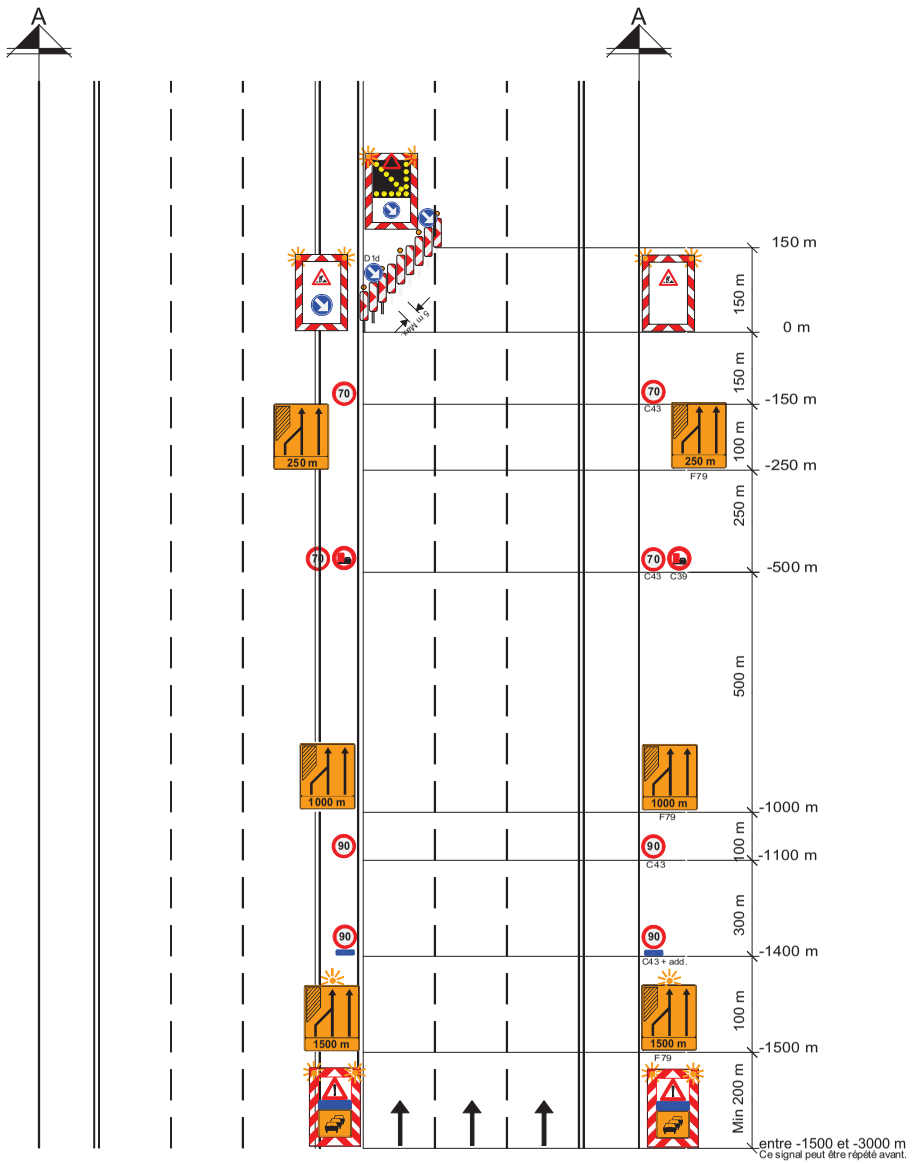

18/10/2012